Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260928-DB2026092822-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-09-28-22

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-huit septembre 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Victor IKEAKOR donne pouvoir à Solene ARZUR
Clémence DIRMEIKIS donne pouvoir à Françoise BAUVY
Léo TOUPIN donne pouvoir à Anthony HOURDEL
Fanny DELVALLE donne pouvoir à Laetitia MORIN
Marion MEREL donne pouvoir à Corentin LE GALL

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S):

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrick PEDRON

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

***

22. Modification du tableau des effectifs saisonniers :

Rapporteur : Monsieur Robert ROLANDO, Adjoint à l'administration générale et ressources humaines

Pièces annexes : Tableau des effectifs des emplois saisonniers

RAPPORT DE SYNTHESE

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260928-DB2026092822-DE

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- **Au sein de la Direction Education Animation Enfance Jeunesse :**

Il est nécessaire de faire appel à du personnel saisonnier pour s'assurer de respecter les règles en matière d'encadrement dans les accueils de loisirs et pour permettre également la formation des futurs animateurs.

Pour ces raisons, les services Enfance et Jeunesse vont accueillir un stagiaire BAFA aux petites vacances scolaires (Toussaint, Hiver et Printemps).

A cet effet un agent saisonnier stagiaire du BAFA, possiblement mineur, sera recruté dans les conditions fixées par l'article L332-23 du code général de la fonction publique.

C'est pourquoi il convient d'actualiser le tableau des effectifs des emplois saisonniers ainsi que la rémunération suivant le tableau annexé.

DELIBERATION

Vu le tableau des emplois saisonniers annexé ;

Vu l'avis favorable du Comité Social territorial du 18 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration générale et finances » du vendredi 18 septembre 2026.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'actualiser** le tableau des effectifs des emplois saisonniers annexé.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES.